



Commune de ROUFFIAC

SÉANCE DU 7 MARS 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux-mille-vingt-deux, le sept mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie.

Présents : Mmes CARENSAC Fabienne, GONTHIER Céline, CLERGUE Christel, LUGAN Christine, ALPIN Marie-Laure, AZNAR Nathalie – MM. BOUSQUET François, LAFON Christian, LHEROT Pierre-Jean, LEVEAUX Stéphane et TRÉBOSC Michel.

Excusés : Mme ESTEVENY Clarion et Mrs LEMONNIER Alain, FONVIEILLE Alain, COGNE David

Secrétaire de séance : Mme AZNAR Nathalie

Date de convocation : 03/03/2022

Après vérification que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h10.

Le Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1 – Taxes Foncières Bâti et Non Bâti (TF -TFNB)

2 – Affaires scolaires :

- Suppression du poste d'enseignant
- Organisation d'une réunion avec les parents d'élèves
- Remplacement du poste d'ATSEM (départ en retraite de Myriam Frézouls en juin)

3 – Succession propriété Consort Frézouls :

- Validation de l'achat
- Proposition de financement (prêt bancaire)
- Demande de subvention au Conseil Départemental

4 – Salle des Fêtes :

- Choix de l'entreprise pour le chauffage
- Demande de subvention auprès de Département pour l'aménagement de la place

5 – Présentation du devis City Park

6 – Journée citoyenne

7 – Questions diverses

1 – Taxes Foncières Bâti et Non Bâti (TF -TFNB)

Monsieur le maire informe l'assemblée que les bases de calcul des taxes foncières (TF) du Bâti et du non Bâti (TFNB) augmenteront de 2 à 3% d'après le service « Finances » de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Une réflexion est lancée et le débat est ouvert sur la possibilité d'augmenter ou pas le taux du Foncier Bâti. Au vu de la situation économique actuelle, les avis divergent.

Une délibération sera prise au prochain Conseil après avoir pris connaissance des bases exactes qui nous seront communiquées par le service des Finances Publiques.

2 – Affaires scolaires :

La carte scolaire validée par la DASEN en février a acté la fermeture d'un poste d'enseignant pour la rentrée de septembre 2022.

Monsieur le maire réitère son inquiétude et celle des parents, des enseignantes et du personnel au sujet de la suppression du 3^{ème} poste. Il propose d'organiser jeudi prochain une réunion avec les parents d'élèves afin d'échanger sur le devenir de l'école. La question d'envisager un regroupement scolaire (RPI) ou de rester à 2 postes est toujours présente. La rencontre permettrait d'entendre le ressenti des parents.

Monsieur le Maire conclut en informant l'assemblée qu'à ce jour la seule certitude est qu'à la rentrée 2022-2023, l'école de Rouffiac sera pourvue de deux postes et donc de deux classes multi-niveaux.

Les élus débattent sur le sujet et approuvent la réunion du jeudi 10 mars avec les parents d'élèves car elle permettra de recueillir leurs avis, leurs inquiétudes ou bien encore de répondre à leurs questions sur le devenir de l'école de Rouffiac.

3 – Succession propriété : Consort Frézouls

Monsieur le maire et certains élus relatent la visite de la maison au centre du village et exposent l'état des lieux.

Monsieur le Maire propose l'ordre chronologique des travaux :

1 - La maison principale devra être rafraîchi pour une location dans un délai court.

2 - Le hangar proche de la salle des fêtes pourrait être réhabilité en habitation. Une réflexion est ouverte sur la question d'une collaboration avec un architecte. Une salle de réunion ou de rangement pourrait être également envisagée en sous-sol (superficie d'environ 100m²)

3- Le 3^{ème} bâtiment donnant sur la rue des tilleuls devra être restauré.

Afin de financer l'acquisition et une partie des travaux d'investissement, une simulation de prêt de 300 000 € sera demandée à diverses banques sur une durée de 20 ou 25 ans.

4 – Salle des fêtes :

Monsieur le maire expose les différents devis des entreprises « Chappert » et « Moré » portant sur la réfection du chauffage de la salle des fêtes. Le choix du chauffage s'est porté sur une climatisation réversible

L'entreprise Chappert estime le montant à 25 328 € TTC et les Ets Moré à 26 800€ TTC avec quelques points différents.

Pierre Jean LHEROT et Stéphane LEVEAUX proposent de présenter ces deux propositions à deux techniciens de leur connaissance afin d'éclaircir certains points techniques.

Les travaux de la place de la salle des fêtes devraient débuter courant avril dès que le choix des pavés aura été fait pour être terminés pour la fête du village du 25 et 26 juin. Une demande de subvention a été faite auprès du Département.

Délibération n°4 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes rencontrés pour le stationnement lors des manifestations à la salle des fêtes.

Une partie de la place réalisée dans les années 2000 en matériau stabilisé compacté, donc imperméable, est aujourd'hui à refaire.

Après réflexion, le conseil municipal souhaite augmenter et sécuriser les places de stationnement.

Il souhaite également développer les espaces verts et proposer des matériaux perméables, permettant de réduire, de désengorger des réseaux d'eaux pluviales par temps de pluie et de ralentir l'arrivée des flux d'eau dans le réseau.

Le projet s'inscrit dans la continuité de l'aménagement urbain du centre bourg qui a débuté en 2018, tout en répondant aux objectifs du SDAGE Adour Garonne. La commune de Rouffiac et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sont en effet confrontées à des problématiques d'évacuation des eaux de ruissellement de voirie, de trottoirs et de places rendus systématiquement imperméables ces dernières années.

Il s'agit dans le cadre d'un aménagement urbain d'augmenter la surface végétalisée et d'augmenter la surface d'infiltration du sol.

Il s'agit aussi de déployer une alternative à un espace complètement minéralisé et imperméable et de pouvoir ensuite déployer ce modèle dans le cadre d'aménagements neufs ou de réaménagements sur le territoire communal.

Les partenaires financiers sollicités pour ce projet sont le Département du Tarn au titre du Fond de Développement Territorial et l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du 11^{ème} programme 2019-2024 au titre de la réduction des pollutions domestiques et pluviales et du deuxième appel à projet « désimperméabilisation des sols.

Les Services concernés de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (Maitrise d'Ouvrage Etudes Programmation de Travaux et Hydraulique Assainissement) seront associés comme partenaires techniques.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal :

D'approuver la proposition technique dont le montant s'élève à 53 525.46 euros HT ;

D'autoriser Monsieur le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet ;

D'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES			FINANCEMENT	
	HT	TTC	Financier	Somme sollicitée
Ensemble des travaux de la Place Salle des fêtes	53 525.46	64 230.55	Département 30%	16 057.64
			Agence de l'eau Adour Garonne	16 138.00
			Fonds Propres	32 034.91
TOTAL	53 525.46	64 230.55		64 230.55

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de 30 % du montant HT des travaux soit 16 057.64 €.

5 – Projet City Park :

Monsieur le maire présente au Conseil 2 devis avec photos portant sur la réalisation d'un City Park (*infrastructure pour les jeunes, de dimensions réduites où différentes activités sportives peuvent être pratiquées : basket, foot, tennis, volley, etc*)

Le 1^{er} devis est d'un montant de 90 000 € TTC et propose une piste d'athlétisme, la 2^{ème} proposition est de 72 000 € TTC sans la piste d'athlétisme.

Compte tenu du montant des devis présentés, le Conseil n'envisagera cet investissement qu'à la condition que ce projet soit subventionné à minima à 70%. L'option retenue à ce jour est la seconde proposition.

6 – Journée citoyenne

Le conseil valide la date du 21 mai. Une communication par mail et par courrier sera faite début mai.

7 – Questions diverses :

Des contrôles d'assainissement non collectif auront lieu cette année sur la commune.

Christine LUGAN informe le Conseil qu'une demande de four communal a été faite par plusieurs personnes. Le projet sera étudié.

Fin de séance : 23h45